

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2021

VISANT À RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE EN
FRANCE - (N° 4196)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 303

présenté par
M. Thiébaud

ARTICLE 3

À l'alinéa 1, supprimer les mots :

« de recherche ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement renomme l'observatoire créé par l'article 3 « observatoire des impacts environnementaux du numérique », le premier alinéa précisant que cet observatoire est notamment chargé d'analyser et de quantifier les impacts directs et indirects du numérique sur l'environnement.